

Avis de projet

AMÉLIORATION DE LA ROUTE 172

DU KILOMÈTRE 38 AU KILOMÈTRE 40

MRC LE-FJORD-DU-SAGUENAY

TERRITOIRE NON ORGANISÉ MONT-VALIN

CANTON DE LA BROUSSE

PROJET N° : 154-07-0199

SERVICE DES INVENTAIRES ET DU PLAN

DIRECTION DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN-CHIBOUGAMAU

7 juillet 2008

INTRODUCTION

La section IV.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2) oblige toute personne ou groupe à suivre la *Procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement* et à obtenir un certificat d'autorisation du gouvernement, avant d'entreprendre la réalisation d'un projet visé par le Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement (R.R.Q., c. Q-2, r. 9). Entrée en vigueur le 30 décembre 1980, cette procédure s'applique uniquement aux projets localisés dans la partie sud du Québec. D'autres procédures d'évaluation environnementale s'appliquent aux territoires ayant fait l'objet de conventions avec les Cris, les Inuits et les Naskapis.

Depuis l'entrée en vigueur, le 18 juin 1993, de la Loi sur l'établissement et l'agrandissement de certains lieux d'élimination de déchets (chap. 44), tout projet d'établissement ou d'agrandissement d'un lieu d'enfouissement sanitaire ou de dépôt de matériaux secs, au sens du Règlement sur les déchets solides, est aussi assujéti à la procédure prévue à la section IV.1 de la Loi sur la qualité sur l'environnement.

Le dépôt de l'avis de projet constitue la première étape de la procédure. Il s'agit d'un avis écrit par lequel l'initiateur informe le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs de son intention d'entreprendre la réalisation d'un projet. Il permet aussi au Ministère de s'assurer que le projet est effectivement assujéti à la procédure et, le cas échéant, de préparer une directive indiquant la nature, la portée et l'étendue de l'étude d'impact que l'initiateur doit préparer.

Le formulaire avis de projet sert à décrire les caractéristiques générales du projet. Il doit être présenté d'une façon claire et concise et se limiter aux éléments pertinents à la bonne compréhension du projet et de ses impacts appréhendés. Ce formulaire et tout document annexé doivent être fournis en trente copies. Dès sa réception par le ministère, l'avis de projet est transmis à toute personne qui en fait la demande et, comme prévu à la procédure, l'avis de projet doit être mis à la disposition du public pour information et consultation publiques du dossier.

Dûment rempli par l'initiateur du projet ou le mandataire de son choix, l'avis de projet est ensuite retourné à l'adresse suivante :

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Direction des évaluations environnementales
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage
675, boul. René-Lévesque Est, boîte 83
Québec (Québec) G1R 5V7
Téléphone : (418) 521-3933
Télécopieur : (418) 644-8222
Internet : www.menv.gouv.qc.ca

Par ailleurs, en vertu de l'Entente de collaboration Canada-Québec en matière d'évaluation environnementale de mai 2004, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs transmettra une copie de l'avis de projet à l'Agence canadienne d'évaluation environnementale afin qu'il soit déterminé si le projet est également assujéti à la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale. Le cas échéant, le projet fera l'objet d'une évaluation environnementale coopérative et l'avis de projet sera inscrit au registre public prévu à la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale. L'initiateur de projet sera avisé par lettre si son projet fait l'objet d'une évaluation environnementale coopérative.

À l'usage du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Date de réception
	Numéro de dossier

1. Promoteur

Nom :	Ministère des Transports du Québec (MTQ) Direction du Saguenay-Lac-Saint-Jean-Chibougamau
Adresse :	3950, boulevard Harvey, 1 ^{er} étage ----- Jonquière (Québec) ----- G7X 8L6
Téléphone :	418 695-7916
Télécopieur :	418 695-8143
Courriel :	
Responsable du projet :	Donald Turgeon, chef du Service des inventaires et du Plan

2. Consultant mandaté par le promoteur (s'il y a lieu)

Nom :	GENIVAR, Société en commandite
Adresse :	5355, boulevard des Gradins ----- Québec (Québec) ----- G2J 1C8
Téléphone :	418 623-2254
Télécopieur :	418 623-2434
Courriel :	
Responsable du projet :	Michel Caron, directeur

3. Titre du projet

Amélioration de la route 172 du kilomètre 38 au kilomètre 40.

4. Objectifs et justification du projet

La route 172 est une route nationale présentant un débit journalier moyen annuel de 910 véhicules avec un pourcentage de véhicules lourds de 8 % (relevé en 2005). Elle comporte deux voies de circulation d'une largeur de 3,5 mètres chacune et est affichée à 90 km/hre.

La route actuelle présente des faiblesses de courbes horizontales et de profils verticaux. On y retrouve des courbes avec des rayons sous les normes et un profil vertical pour des vitesses de l'ordre de 65 à 70 km/h.

La route doit être corrigée afin d'améliorer la circulation et la sécurité.

5. Localisation du projet

Le projet est localisé dans la MRC Le Fjord-du-Saguenay entre les municipalités de Sainte-Rose-du-Nord et de Sacré-Cœur dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Le territoire n'est pas cadastré.

Voir cartes ci-jointes.

6. Propriété des terrains

Le projet est situé dans les forêts du domaine de l'État et appartient donc à la Couronne (Gouvernement du Québec).

7. Description du projet et de ses variantes

Le projet d'amélioration consiste à corriger les courbes et le profil de la route actuelle afin de respecter les normes de construction routière du ministère des Transports du Québec. La route actuelle longe la rivière Sainte-Marguerite, tributaire de la rivière Saguenay.

Compte tenu de la proximité de la rivière localisée au sud, une seule option s'offre aux concepteurs soit celle de déplacer le tracé vers le nord. Plusieurs scénarios sont à l'étude afin de minimiser les empiétements dans la rivière tout en essayant de diminuer les importantes quantités de déblais dans le roc et le sol meuble des montagnes qui bordent le cours d'eau.

Le projet est d'une longueur d'un peu plus de deux kilomètres et l'emprise moyenne nécessaire pour réaliser les travaux est de plus de 35 mètres.

8. Composantes du milieu et principales contraintes à la réalisation du projet

Le projet est situé en milieu forestier et à proximité de la rivière Sainte-Marguerite qui constitue l'habitat du poisson.

9. Principaux impacts appréhendés

Les principaux impacts appréhendés du projet portent sur la protection du milieu hydrique, la gestion de la circulation pendant les travaux et sur les accès au cours d'eau par les pêcheurs.

10. Calendrier de réalisation du projet

Les travaux de construction doivent débuter après la délivrance des autorisations environnementales et selon la disponibilité des budgets du gouvernement du Québec en matière de développement du réseau routier.

11. Phases ultérieures et projets connexes

Ce projet s'inscrit dans les intentions du MTQ d'améliorer la géométrie de la route 172 et d'en assurer la conservation.

12. Modalités de consultation du public

La population de la région souhaite cette intervention et elle est appuyée par les élus. Toute personne ou organisme exerçant des activités dans le secteur sera rencontrée au cours des prochaines semaines afin de connaître les préoccupations de chacun et de recueillir les commentaires relatifs à l'intervention.

13. Remarques

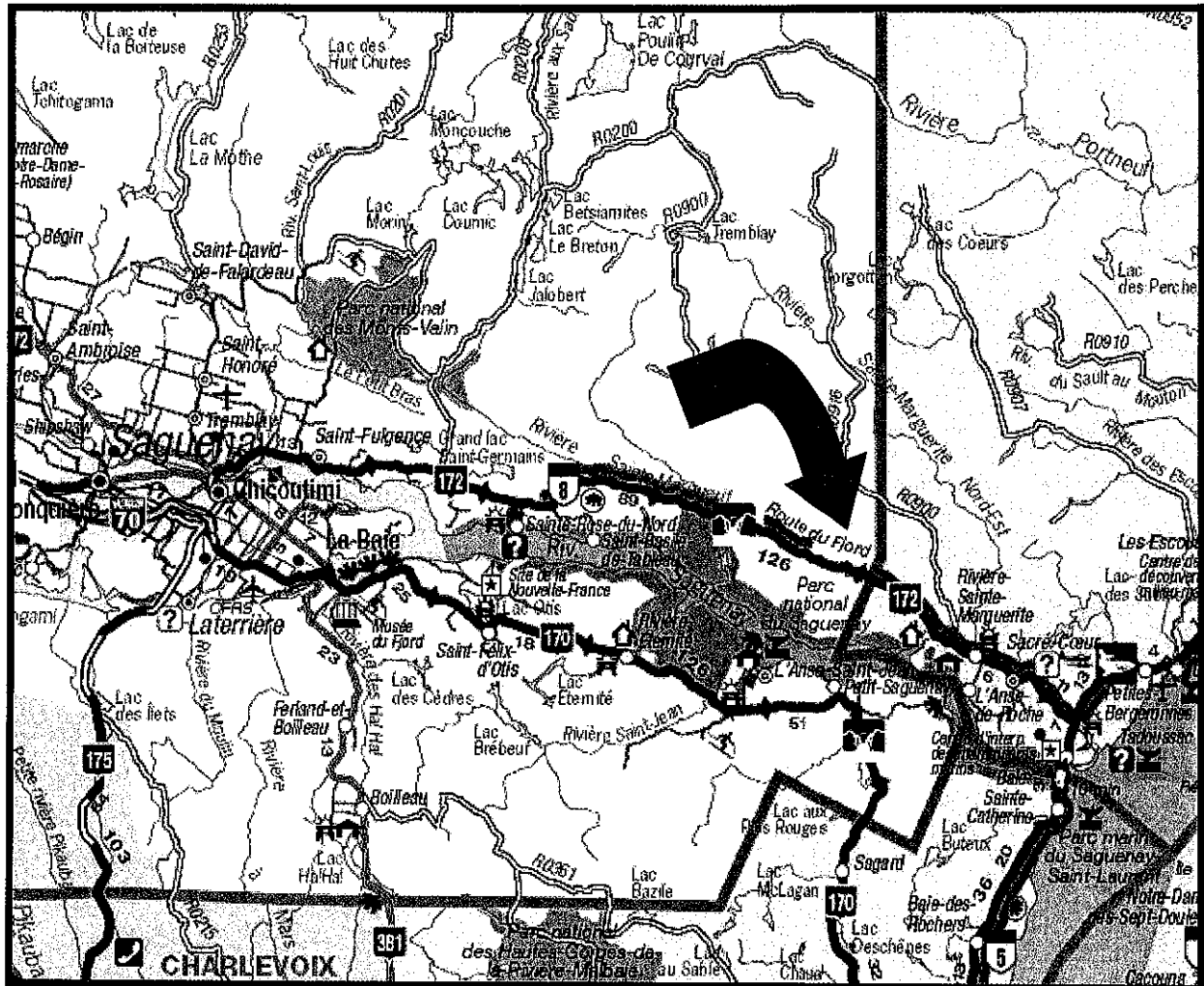
Ce projet sera réalisé de façon à répondre également à la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale.

Je certifie que tous les renseignements mentionnés dans le présent avis de projet sont exacts au meilleur de ma connaissance.

Signé à Saguenay, le 7 juillet 2008



Donald Martel, a.g.
chargé de projet environnement
Service des inventaires et du Plan
Ministère des Transports du Québec



Carte de localisation régionale du projet



PLAN DE LOCALISATION

ÉCHELLE : AUCUNE		Amélioration des chaussées	
Route 172 km 38 à 40			
No Projet : 154-07-0199 Rte-ir-sec : 00172-01-080-000C Localisation : de 5+800 à 7+800 Kilomètre : de 38 à 40		Route : Contigüe : <input checked="" type="checkbox"/> Séparée : <input type="checkbox"/> Nombre de voies : 2 Accès : Libre : <input checked="" type="checkbox"/> Contrôlé : <input type="checkbox"/> Emprise minimale : N/D Longueur totale : 2,0 km	
Municipalité : Mont-Valin, NO M.R.C. : Le-Fjord-du-Saguenay Canton : La Brosse			
Direction territoriale : Saguenay - Lac-St-Jean - Chibougamau Service : Projets Préparé par : Carol Fradet t.t.p. Date : 2008-04-28 Modifié par : Date :			

Carte de localisation locale du projet